

DESCRIPTION : [MEMBRES DU COMITÉ DE CRÉDIT]

1- COMPÉTENCES REQUISES :

- Connaissance des procédures de crédit et de recouvrement;
- Connaissance des risques liés au crédit;
- Tenue d'un comité de crédit;
- Examen des dossiers (points essentiels à couvrir);
- Exploitation de l'état des créances;
- Appréciation du dossier de crédit;
- Sensibilisation;
- Connaissance des techniques de recouvrement;
- Connaissance de politique de crédit;

2- FORMATION NÉCESSAIRE :

- Attributions spécifiques;
- Notions juridiques;
- Procédures d'octroi de crédit;
- Gestion de risque;
- Suivi des crédits;
- Gestion des prêts;
- Politique de crédit.